

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Description
du service
301.1

L'accès au réseau numérique permet la transmission de données numériques, à des débits de 1,544 Mbit/s ou de 44,736 Mbit/s, entre les emplacements de l'abonné et d'autres emplacements situés dans la même circonscription ou entre les emplacements de l'abonné et le centre tarifaire, à des fins de raccordement à d'autres services réseau à des débits de moins de 1,544 Mbit/s, de 1,544 Mbit/s ou de 44,736 Mbit/s.

Pour **Bell** seulement, la transmission à des débits de 155 Mbit/s (OC-3) et 622 Mbit/s (OC-12) est disponible entre deux points dans la même circonscription ou pour raccorder l'emplacement de l'abonné à un service réseau au centre tarifaire ou au centre de commutation.

Pour les télécommunicateurs canadiens concurrents, les fournisseurs de service sans fil ou les revendeurs, l'article 130 du Tarif de services d'accès de Bell Canada ou l'article 612 du Tarif général de Bell Aliant, CRTC 21491, s'appliquent, selon le cas.

Cet article s'applique à **Bell** et **Bell Aliant**.

Conformément à la Décision Télécom CRTC 2007-35, les services d'accès au réseau numérique à des débits DS-3 et supérieurs ne sont plus réglementés quand ils sont fournis dans les centres de commutation indiqués à l'article 17.

C

C

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Modalités 301.2

(a) Les modalités de (a) à (e), indiquées à l'article 300.3, visent l'accès au réseau numérique. Des frais supplémentaires s'appliquent dans les zones de dessertes de **Terre-Neuve-et-Labrador (TN)** si des installations supplémentaires doivent être ajoutées entre les locaux de l'abonné et le centre de commutation de desserte. **C**

(b) Un dispositif DS-1 de multiplexage est offert chaque fois que le service nécessite le raccordement d'un accès ou d'une voie DS-1 à des voies DS-0. Si ce dispositif est utilisé, des frais de liaison, tels que décrits à l'article 301.3(a), et des frais de service tels que décrits à l'article 301.3(b)2 Note 5, s'appliquent pour activer et raccorder une capacité DS-0 non utilisée dans un accès ou une voie DS-1. Dans le cas de **Bell Aliant** seulement, les frais de voie DS-0 ne s'appliquent pas à chaque voie temporelle que le client ouvre dans l'accès ou la voie DS-1. Des frais de service s'appliquent à l'activation de la voie temporelle DS-0, tels que décrits à la modalité 303.4(a)2, Note 2. **C**

(c) Un dispositif de multiplexage DS-3 est offert chaque fois que le service nécessite le raccordement d'un accès ou d'une voie DS-3 à des voies DS-1. Si ce dispositif est utilisé, les frais de liaison, tels que décrits à l'article 301.3(b)2 et les frais de service indiqués à l'article 301.3(c)3, Note 13, s'appliquent pour activer et raccorder une capacité DS-1 non-utilisée dans un accès ou une voie DS-3. Dans le cas de **Bell Aliant** seulement, les frais de voie DS-1 ne s'appliquent pas à chaque voie temporelle que le client ouvre dans l'accès ou la voie DS-3. Des frais de service s'appliquent à l'activation de la voie temporelle DS-1, tels que décrits à la modalité 301.3(c)3, Note 13. **C**

(d) Un dispositif de multiplexage OC-3 est offert chaque fois que le service nécessite le raccordement d'un accès ou d'une voie OC-3 à des voies DS-3. Un dispositif de multiplexage OC-12 est offert chaque fois que le service nécessite le raccordement d'un accès ou d'une voie OC-12 à des voies OC-3 et/ou DS-3. Si ces dispositifs sont utilisés, les frais de service indiqués à l'article 301.3(e)2, Note, s'appliquent pour activer et raccorder une capacité DS-3 et/ou OC-3 non-utilisée dans un accès ou une voie OC-3 ou OC-12, tel qu'approprié.

(e) Si l'abonné met fin à un contrat ou à une partie d'un contrat relatif au service d'accès local DS-1 et/ou liaison DS-1, DS-3, OC-3 ou OC-12, avant la date d'expiration, il doit payer, sous forme de versement unique, des frais de résiliation correspondant à la moitié des frais restant à payer pour la partie non écoulee du contrat, dès la résiliation du contrat.

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE**Article 301 ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE****Modalités
301.2**

(e) Si l'abonné met fin à un contrat - suite

Les frais de résiliation pour les accès DS-1 et liaison DS-1, DS-3, OC-3 et OC-12 seront réduits ou supprimés si l'abonné souscrit de nouveau à un autre service d'accès spécialisé dans le territoire du télécommunicateur.

1. Si les revenus engagés en vertu du ou des nouveaux contrats sont égaux ou supérieurs à ceux qu'il restait en vertu du ou des contrats initiaux, les frais de résiliation du ou des contrats initiaux seront supprimés.

2. Si les revenus engagés en vertu du ou des nouveaux contrats sont inférieurs à ceux qu'il restait en vertu du ou des contrats initiaux, les frais de résiliation du ou des contrats initiaux seront réduits par la moitié des revenus engagés aux termes du ou des nouveaux contrats.

La réduction ou la suppression des frais de résiliation mentionnées ci-dessus s'appliquent si le service d'accès DS-1 visé par le contrat:

- est reconfiguré en un service Ligne spécialisée numérique, service programme Économies affaires ou Relais de trames; ou **C**
- est réinstallé à une autre adresse dans le délai de traitement de la commande d'installation pour chaque télécommunicateur.

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE**Article 301****ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE****Modalités
301.2**

(e) Si l'abonné met fin à un contrat - suite

3. Si l'abonné passe d'un service DS-3 visé par un contrat existant, tarifé actuellement en vertu du Tarif des montages spéciaux, à ce service, les frais de résiliation applicables au service actuel seront supprimés ou seront réduits par la moitié des revenus engagés en vertu du service DS-3.

4. L'abonné peut passer d'un accès DS-3, tarifé actuellement en vertu du Tarif des montages spéciaux, à ce service tout en continuant d'être assujetti aux mêmes modalités quant à la durée et à la partie écoulée du contrat. Dans ce cas, il n'y a pas de frais de résiliation. Cette disposition est offerte pour une période de neuf mois à partir de la date réelle d'introduction du service d'accès DS-3.

S

(f) Aux fins de la fourniture des services d'accès DS-1, DS-3, OC-3 et OC-12 les centres de commutation dans le territoire des télécommunicateurs sont classés par bandes correspondant aux zones de desserte.

(g) Pour **Bell** seulement, le calcul des réductions basé sur le nombre d'accès DS-1 et DS-3 est assujetti aux conditions suivantes. Tous les accès DS-1 et DS-3 doivent:

- être facturer sur le même compte (Numéro de téléphone facturé (NTF)),
- faire partie du même engagement quant à la Durée minimale du contrat (c.-à-d., même entente et même durée), et
- terminer aux mêmes lieux de l'abonné.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs
et frais
301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique:

(a) Accès bas débit :

Pour Bell Canada seulement, à compter du 19 mars 2024, le service d'accès bas débit, incluant les vitesses de DS-0 et 112.0/128.0 Kbps, est dénormalisé sauf aux fins d'interconnexion, tels que décrits ci-bas. Les clients existants peuvent conserver leurs services d'accès bas débit existants, cependant les déménagements, ajouts ou autres modifications à ces services ne seront plus permis. Le service accès bas débit n'est plus disponible pour une nouvelle installation, sauf si celle-ci vise une interconnexion associée avec une Entente cadre d'interconnexion locale entre ESLs conclue entre l'abonné et la Compagnie, ou afin de relier le point de présence de l'abonné au réseau de la Compagnie afin que l'abonné puisse utiliser un des services d'interconnexion de la Compagnie (interurbain, local, sans fil et transit) identifié comme appartenant à la catégorie (e) dans l'Annexe de la Décision de Télécom CRTC 2008-17, ou afin de rejoindre l'espace de co-implantation d'un Central de la Compagnie conformément au Tarif.

Les tarifs et frais d'accès, de liaison et de voie intracirconscription suivants s'appliquent quand ils sont associés aux services suivants :

- Service d'accès d'extension du service des solutions Lignes spécialisées numériques (article 305) pour des débits allant jusqu'à DS-0 et 112.0/128.0 kbit/s.
- Accès au service Relais de trames à DS-0 et 112.0/128.0 kbit/s.
- Autres services comme il est indiqué dans les tarifs respectifs des télécommunicateurs.

	Tarif mensuel			Frais de service
	Current	Minimum	Maximum	
Accès:				
Taux applicables à Bell Aliant :				
Pour les circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador				
dans la bande G, l'unité (Note 1).....	-	#	\$ 96.62	\$ 300.00
Pour le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Edouard,	-	#	70.85	300.00
la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador l'unité.....				
Liaison, chaque centre de commutation de desserte ou centre tarifaire, selon le cas, chaque circuit.....	-	#	62.15	N/A
Pour les circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador	-	#	87.84	N/A
dans la bande G, l'unité (Note 1).....				
Voie intracirconscription, sauf 112.0/128.0 kbit/s, l'unité	-	#	35.42	N/A
Voie intracirconscription, 112.0/128.0 kbit/s, l'unité.....	\$ 48.40	-	-	N/A
Changement de vitesse d'exploitation, chaque accès.....	N/A	-	-	150.00
Taux applicables à Bell :				
- Jusqu'à DS-0, l'unité	70.78	-	-	300.00
- 112.0/128.0 kbit/s, l'unité.....	194.81	-	-	600.00
Liaison, chaque centre de commutation de desserte ou centre tarifaire, selon le cas, chaque circuit	101.39	-	-	N/A
Voie intracirconscription, sauf 112.0/128.0 kbit/s, l'unité	\$35.38	-	-	N/A
Voie intracirconscription, 112.0/128.0 kbit/s, l'unité.....	70.78	-	-	N/A
Changement de vitesse d'exploitation, chaque accès	N/A	-	-	150.00

Voir Note 1 à la page 302.4.

Déposé auprès du CRTC à titre confidentiel.

Suite page 302.4

Publication 2024 04 18

Entrée en vigueur 2024 07 08

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2024-150 08 juillet 2024.

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2024-185 du 22 août 2024.

AMT 984

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

Note 1: Les circonscriptions de **Bell Aliant** dans la Bande G de Terre-Neuve-et-Labrador: Beaumont, Black Tickle, Cartwright, Change Islands, Charlottetown (Bonavista Bay), Davis Inlet, Fogo, Forteau, Francois, Gaultois, Grand Bruit, Great Harbour Deep, Grey River, Hopedale, Island Harbour, Joe Batt's Arm, L'Anse au Loup, LaPoile, Little Bay Islands, Makkovik, Mary's Harbour, McCallum, Nain, Norman's Bay, Northwest River, Paradise River, Pinsent's Arm, Port Hope Simpson, Postville, Ramea, Red Bay, Rencontre East, Rigolet, Seldom, St. Brendan's, St. Lewis et Williams Harbour.

(b) Accès DS-1

Pour Bell Canada, uniquement dans son territoire d'exploitation en Ontario et au Québec, à compter du 29 juin 2025, l'accès DS-1, y compris la liaison DS-1, les voies intracirconscriptions et le dispositif DS-1 de multiplexage DS-1 (collectivement les dispositifs de DS-1) sont dénormalisées sauf aux fins d'interconnexion, tels que décrits ci-bas et sauf s'ils sont utilisés en conjonction avec Tarif général de Bell Canada, CRTC 6716, article 5201 - Service Megalink. Les clients existants peuvent conserver leur accès DS-1 ainsi que leurs dispositifs de DS-1, cependant les déménagements, ajouts ou autres modifications à ces services ne seront plus permis. L'accès DS-1 et les dispositifs de DS-1 ne sont plus disponibles pour une nouvelle installation, sauf si celle-ci vise une interconnexion associée avec une Entente cadre d'interconnexion locale entre ESLs conclue entre l'abonné et la Compagnie, ou afin de relier le point de présence de l'abonné au réseau de la Compagnie afin que l'abonné puisse utiliser un des services d'interconnexion de la Compagnie (interurbain, local, sans fil et transit) identifié comme appartenant à la catégorie (e) dans l'Annexe de la Décision de Télécom CRTC 2008-17, ou lorsque l'accès DS-1 et les dispositifs de DS-1 sont utilisés pour l'interconnexion afin de fournir des services 9-1-1.

Les tarifs et frais d'accès, de liaison et de voie intracirconscription suivants s'appliquent aux circuits associés aux services suivants :

- Les solutions Lignes spécialisées numériques pour accès local à des débits de 1,544 Mbit/s.
- Accès au service Relais de trames à des débits allant de 128 kbit/s à 1,544 Mbit/s, inclusivement.
- Accès au programme Économies affaires pour des multiples de 64 kbit/s allant jusqu'à 1,544 Mbit/s, inclusivement.
- Les fournisseurs de service sans-fil qui se raccordent au réseau des télécommunicateurs.
- Autres services comme il est indiqué dans les tarifs respectifs des télécommunicateurs.

Suite page 302.4.1

Publication 2025 04 30

Entrée en vigueur 2025 10 30
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2025-281 30 octobre 2025.
TN 988

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et
frais
301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : -
suite

(b) Accès DS-1 - suite

1. Accès DS-1, chaque abonné, chaque emplacement (Note 1)

a. Pour **Bell Aliant**

Bande	Nombre d'accès DS-1s	Tarif mensuel							Frais de service chaque DS-1	
		Sans Contrat		Durée minimale du contrat (DMC)					Sans Contracté	Avec Contracté
		Minimum	Maximum	Contrat	Contrat	3 ans	4 ans	5 ans		
0	(Note 2)									
	les premiers 4, chaque	#	\$ 515.36 A	\$ 296.45 A	\$ 272.25 A	\$ 242.00 A	\$ 233.53 A	\$ 217.80 A	\$ 1,400	\$ 700
	plus de 4, chaque	#	515.36	203.28	188.76	174.24	163.35	139.15	1,400	700
	maximum, chaque 28	#	10,300.80 A	4,365.68 A	4,107.95 A	3,751.00 A	3,551.35 A	3,095.18 A	1,400	700
1	(Note 2)									
	les premiers 4, chaque	#	555.61 A	347.27 A	332.75 A	317.02 A	307.34 A	297.66 A	1,400	700
	plus de 4, chaque	#	555.61	203.28	193.60	179.08	169.40	148.83	1,400	700
	maximum, chaque 28	#	11,093.18 A	4,643.98 A	4,424.97 A	4,127.31 A	3,928.87 A	3,571.92 A	1,400	700
2	(Note 2)									
	les premiers 4, chaque	#	673.17 A	422.29 A	406.56 A	387.20 A	375.10 A	361.79 A	1,400	700
	plus de 4, chaque	#	673.17	242.00	233.53	217.80	203.28	183.92	1,400	700
	maximum, chaque 28	#	13,470.29 A	6,800.20 A	5,357.88 A	5,040.86 A	4,762.56 A	4,385.04 A	1,400	700
3	(Note 2)									
	les premiers 4, chaque	#	792.36 A	496.10 A	476.74 A	456.17 A	441.65 A	427.13 A	1,400	700
	plus de 4, chaque	#	792.36	287.98	273.46	257.73	238.37	212.96	1,400	700
	maximum, chaque 28	#	15,847.41 A	6,588.45 A	6,270.22 A	5,953.20 A	5,575.68 A	5,119.51 A	1,400	700

Note 1: Dans le cas de l'abonné situé en dehors d'une zone de desserte, les frais associés à la tranche de tarification 3, en plus des dépenses engagées ou des tarifs du Tarif des montages spéciaux, selon le montant qui s'applique, sont exigibles pour l'abonnement à un accès DS-1.

Note 2: S'appliquent aux 28 DS-1 initiales seulement.

Déposé auprès du CRTC à titre confidentiel.

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301 ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3 L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(b) Accès DS-1 - suite

1. Accès DS-1, chaque abonné, chaque emplacement (Note 1) – suite

b. Pour **Bell Canada**

Bande	Nombre d'accès DS-1s	Tarif mensuel						Frais de service chaque DS-1 (Note 3)	
		Sans contrat	Durée minimale du contrat (DMC)					Sans contrat	Avec contrat
			1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans		
0	Les premiers 4, chaque (Note 2)	\$ 508.20 A	\$ 260	\$ 250	\$ 190	\$ 180	\$ 170	\$1,400	\$700
	plus de 4, chaque	508.20 	200	180	175	160	130	1,400	700
	maximum, chaque 28	10,164.00 A	4,240	3,900	3,600	3,300	3,000	1,400	700
1	Les premiers 4, chaque (Note 2)	508.20 A	320	310	265	265	240	1,400	700
	plus de 4, chaque	508.20 	200	190	175	160	140	1,400	700
	maximum, chaque 28	10,164.00 A	4,480	4,200	3,900	3,600	3,300	1,400	700
2	Les premiers 4, chaque (Note 2)	617.10 A	425	410	390	380	365	1,400	700
	plus de 4, chaque	617.10 	245	235	220	205	185	1,400	700
	maximum, chaque 28	12,342.00 A	5,620	5,400	5,080	4,800	4,420	1,400	700
3	Les premiers 4, chaque (Note 2)	726.00 A	500	480	460	445	430	1,400	700
	plus de 4, chaque	726.00 	290	275	260	240	215	1,400	700
	maximum, chaque 28	14,520.00 A	6,640	6,320	6,000	5,620	5,160	1,400	700

Note 1: Dans le cas de l'abonné situé en dehors d'une zone de desserte, les frais associés à la tranche de tarification 3, en plus des dépenses engagées ou des tarifs du Tarif des montages spéciaux, selon le montant qui s'applique, sont exigibles pour l'abonnement à un accès DS-1.

Note 2: S'appliquent aux 28 DS-1 initiales seulement.

Note 3: Les frais de service ne s'appliquent pas lorsque les clients souscrivent à un nouveau contrat de service Megalink de 3, 4 ou 5 ans pour l'installation initiale des accès DS-1, tel qu'il est spécifié à l'article 5201.2.c du tarif général.

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique: - suite

(b) Accès DS-1 - suite

2. Liaison DS-1, voies intracirconscriptions et dispositif de multiplexage

Bell Canada

	Tarif mensuel	Frais de service
Liaison, chaque centre de commutation de desserte ou centre tarifaire, selon le cas, toutes les zones de desserte (Note 4)		
- DS-1, l'unité		
Option mensuel	\$ 38.11	N/A
1 an	38.11	N/A
2 ans	38.11	N/A
3 ans	38.11	N/A
4 ans	38.11	N/A
5 ans	38.11	N/A
Voies intracirconscriptions:- DS-1, l'unité	290.40	N/A
Dispositif de multiplexage (Note 5).	\$119.79	\$ 125.00

Note 4: Lorsque la voie relie le centre de commutation de desserte et le centre tarifaire, les frais de liaison indiqués ci-dessus s'appliquent au centre de commutation de desserte et au centre tarifaire. À l'achat d'un service de liaison DS-1 en vertu d'un contrat, la durée du contrat et sa date d'expiration seront, s'il y a lieu, les mêmes que celles du contrat pour le service d'accès DS-1/DS-3 connexe.

Note 5: Pour activer et raccorder une capacité DS-0 non utilisée dans un accès DS-1:

- Des frais de service de \$100.00 s'appliquent pour chaque DS-0 jusqu'à un maximum de \$500.00 par commande par accès.

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique: - suite

(b) Accès DS-1 - suite

2. Liaison DS-1, voies intracirconscriptions et dispositif de multiplexage – suite

Bell Aliant

	Tarif mensuel			Frais de service
	Current	Minimum	Maximum	
Liaison, chaque centre de commutation de desserte ou centre tarifaire, selon le cas, toutes les zones de desserte (Note 4)				
- DS-1, l'unité				
Option mensuel	\$38.11 A	-	-	N/A
1 an	38.11	-	-	N/A
2 ans	38.11	-	-	N/A
3 ans	38.11	-	-	N/A
4 ans	38.11	-	-	N/A
5 ans	38.11 A	-	-	N/A
Voies intracirconscriptions: DS-1, l'unité.....	-	#	\$ 233.50 A	N/A
Dispositif de multiplexage.	-	#	144.93 A	\$ 125.00

Note 4: Lorsque la voie relie le centre de commutation de desserte et le centre tarifaire, les frais de liaison indiqués ci-dessus s'appliquent au centre de commutation de desserte et au centre tarifaire. À l'achat d'un service de liaison DS-1 en vertu d'un contrat, la durée du contrat et sa date d'expiration seront, s'il y a lieu, les mêmes que celles du contrat pour le service d'accès DS-1/DS-3 connexe.

Déposé auprès du CRTC à titre confidentiel.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301 ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique: - suite

301.3 (c) Accès DS-3

Les tarifs et frais suivants visent l'accès DS-3:

1. Liaison et voie intracirconscription DS-3

	Tarif mensuel			Frais de Service
	Current	Minimum	Maximum	
Liaison, chaque centre de commutation de desserte ou centre tarifaire, selon le cas, toutes les zones de desserte (Notes 3 & 4)				
Option mensuel (Note 5)	\$ 133.10 A	-	-	N/A
1 an (Note 5).....	114.95	-	-	N/A
2 an (Note 5).....	108.90	-	-	N/A
3 an (Note 5).....	96.80	-	-	N/A
4 an (Note 5).....	90.75	-	-	N/A
5 an (Note 5).....	78.65 A	-	-	N/A
Voie intracirconscription, toutes les zones de desserte, l'unité				
Bell Aliant	-	#	\$ 1,464.10 A	N/A
Bell Canada.....	1,210.00 A	-	-	N/A

Note 3 : À partir du 19 juillet 2004, les frais de liaison ne s'appliquent plus pour **Bell**.

Note 4 : Lorsque la voie relie le centre de commutation de desserte et le centre tarifaire, les frais de liaison indiqués ci-dessus s'appliquent au centre de commutation de desserte et au centre tarifaire. À l'achat d'un service de liaison DS-3 en vertu d'un contrat, la durée du contrat et sa date d'expiration seront, s'il y a lieu, les mêmes que celles du contrat pour le service d'accès DS-3 connexe.

Note 5 : Ces tarifs ne visent que **Bell Aliant**.

Déposé auprès du CRTC à titre confidentiel.

Suite page 302.6.1

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301 ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique: - suite
301.3

(c) Accès DS-3 - suite

Les tarifs et frais suivants visent l'accès DS-3: - suite

2. Accès DS-3:

Bande	Nombre d'accès DS-3 (Notes 7 & 8)	Tarif mensuel						Frais de service par DS-3	
		Sans Contrat (Note 6)	Durée minimale du contrat (DMC)					Sans Contrat	Avec Contrat
			1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans		
0	premier accès	(Note 11)	\$ 2,299.00 A	\$ 2,178.00 A	\$ 2,057.00 A	\$ 2,026.75 A	\$ 1,996.50 A	\$ 4,000.00	\$ 2,000.00
(Note 9)	Accès additionnel	(Note 11)	1,712.15	1,657.70	1,161.60	1,161.60	1,161.60	4,000.00	2,000.00
0	premier accès	2,541.00 A	1,542.75	1,452.00	1,361.25	1,270.50	1,225.12	4,000.00	2,000.00
(Note 10)	Accès additionnel	1,542.75 A	1,179.75	1,089.00	862.12	816.75	816.75	4,000.00	2,000.00
1	premier accès	(Note 11)	2,686.20	2,541.00	2,420.00	2,389.75	2,359.50	4,000.00	2,000.00
(Note 9)	Accès additionnel	(Note 11)	1,712.15	1,657.70	1,427.80	1,427.80	1,427.80	4,000.00	2,000.00
1	premier accès	\$ 2,541.00 A	1,815.00	1,724.25	1,633.50	1,542.75	1,452.00	4,000.00	2,000.00
(Note 10)	Accès additionnel	1,542.75 A	1,179.75	1,089.00	907.50	865.15	865.15	4,000.00	2,000.00
2	premier accès	(Note 11)	3,212.55	3,103.65	2,994.75	2,885.85	2,722.50	4,000.00	2,000.00
(Note 9)	Accès additionnel	(Note 11)	1,929.95	1,863.40	1,796.85	1,730.30	1,633.50	4,000.00	2,000.00
2	premier accès	2,891.90 A	2,407.90	2,329.25	2,244.55	2,165.90	2,044.90	4,000.00	2,000.00
(Note 10)	Accès additionnel	1,736.35 A	1,452.00	1,397.55	1,349.15	1,300.75	1,228.15	4,000.00	2,000.00
3	premier accès	(Note 11)	3,569.50	3,448.50	3,327.50	3,206.50	3,025.00	4,000.00	2,000.00
(Note 9)	Accès additionnel	(Note 11)	2,141.70	2,069.10	1,996.50	1,923.90	1,815.00	4,000.00	2,000.00
3	premier accès	3,212.55 A	2,680.15	2,589.40	2,498.65	2,407.90	2,268.75	4,000.00	2,000.00
(Note 10)	Accès additionnel	1,929.95 A	1,609.30 A	1,548.80 A	1,500.40 A	1,445.95 A	1,361.25 A	4,000.00	2,000.00

Note 6: L'accès DS-3 sans contrat n'est fourni que lorsque les installations appropriées existent. Des frais supplémentaires s'appliquent lorsqu'il faut ajouter des installations entre l'emplacement de l'abonné et le centre de commutation de desserte.

Note 7: Les tarifs applicables au premier accès et aux accès additionnels DS-3 sont exigibles lorsque les accès DS-3 proviennent du même emplacement d'abonné. Font exception les accès DS-3 utilisés pour l'acheminement spécial pour réseau d'accès.

Note 8: Dans le cas de l'abonné situé en dehors d'une zone de desserte, les frais associés à la tranche de tarification 3, en plus des dépenses engagées ou des tarifs du Tarif de montages spéciaux, selon le montage qui s'applique, sont exigibles pour l'abonnement à un accès DS-3.

Note 9: Pour **Bell Aliant** seulement.

Note 10: Pour **Bell** seulement.

Note 11: Voir la table sur la page 302.6.2 pour les taux non-contractés.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301 ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3 L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique: - suite

2. Accès DS-3:- suite

Bell Aliant seulement.

Bande	Nombre d'accès DS-3 (Notes 7 & 8)	Tarifs mensuels		
		Sans Contrat (Note 6)		
		Minimum	Maximum	
0 (Note 9)	premier accès		\$ 4,557.74	A
	Accès additionnel		2,737.86	
1 (Note 9)	premier accès		4,557.74	
	Accès additionnel		2,737.86	
2 (Note 9)	premier accès		5,129.46	
	Accès additionnel		3,084.11	
3 (Note 9)	premier accès		5,701.20	
	Accès additionnel		3,422.32	

3. Dispositif de multiplexage DS-3:

Dispositif de multiplexage (Note 12)	Tarifs mensuels								Frais de service (Note 13)
	Sans Contrat			Durée minimale du contrat (DMC)					
	Bell Canada	Bell Aliant		1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
		Minimum	Maximum						
Emplacement de l'abonné.....	\$ 1,458.05 A	#	\$ 1,940.65 A	\$ 1,216.05 A	\$ 1,173.70 A	\$ 1,131.35 A	\$ 1,089.00 A	\$ 1,028.50 A	\$ 500.00
Central (Note 14).....	605.00 A	#	805.25 A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	500.00

Note 12: L'abonné de n'importe quel service commuté tel que les services d'accès local numérique et Megalink qui utilisent des accès DS-1 peut souscrire au dispositif de multiplexage de l'accès DS-3, sauf dans les cas d'exceptions identifiées dans les tarifs respectifs des compagnies exploitantes Stentor.

Note 13: Ces frais de service visent l'application initiale du dispositif de multiplexage dans le cas d'un accès DS-3. Pour activer les voies DS-1 pour des applications subséquentes sur le même accès DS-3, les frais de service sont de \$100 par accès DS-1, jusqu'à concurrence de \$500.

Note 14: Le dispositif de multiplexage du central est seulement disponible sur une base mensuelle sans contrat.

Déposé auprès du CRTC à titre confidentiel.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301 ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(d) Plan de paiement optionnel relatif aux frais de construction des accès DS-1 et DS-3.

Le plan de paiement optionnel est réservé aux clients de **Bell Canada** n'est plus offert pour les nouvelles installations.

	Plan de paiement optionnel		
	1 an	3 ans	5 ans
Bell Canada	\$810.00	\$310.25	\$212.75

(e) Accès à 10 Mbit/s (Note 7)

Les tarifs et frais d'accès et de liaison suivants sont exigibles :

	Tarif mensuel	Frais de Service
Accès (Note 8)		
Premier ½ kilomètre	\$ 847.00 A	\$1,000.00
Chaque ½ kilomètre additionnel.....	90.75 A	N/A
Liaison	121.00 A	N/A

Note 7 : Ces tarifs ne visent que **Bell Aliant au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Edward.**

Note 8 : Aux fins de la tarification, la distance correspond à la longueur réelle des câbles.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301 ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(e) Accès OC-3 et Accès OC-12 (Pour **Bell** seulement)

1. Accès OC-3 et Accès OC-12, chaque abonné, chaque emplacement:

	Tarif Mensuel					Frais de service chaque Accès
	Durée minimale du contrat (DMC)					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
(a) Accès OC-3						
Bande 0	\$ 4,912.60 A	\$ 4,670.60 A	\$ 3,696.55 A	\$ 3,617.90 A	\$ 3,539.25 A	\$5,000.00
Bande 1	5,227.20 I	4,991.25 I	4,440.70 I	4,325.75 I	3,569.50 I	5,000.00
Bande 2	6,050.00 I	5,777.75 I	5,584.15 I	5,305.85 I	4,954.95 I	5,000.00
Bande 3	6,715.50 A	6,449.30 A	6,171.00 A	6,013.70 A	5,541.80 A	5,000.00
(b) Accès OC-12						
Bande 0	9,165.75 A	8,696.87 A	6,216.37 A	6,019.75 A	5,808.00 A	12,500.00
Bande 1	9,317.00 I	8,863.25 I	7,592.75 I	7,411.25 I	7,229.75 I	12,500.00
Bande 2	10,587.50 I	10,043.00 I	9,528.75 I	9,075.00 I	8,591.00 I	12,500.00
Bande 3	11,676.50 A	11,132.00 A	10,587.50 A	10,073.25 A	9,559.00 A	12,500.00

Suite page 302.9

Publication 2023 05 10

AMT 979

Entrée en vigueur 2023 06 01

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(e) Accès OC-3 et Accès OC-12 (Pour **Bell** seulement) - suite

2. Les tarifs et frais de voie intracirconscription, dispositif de multiplexage et l'option concaténation pour OC-3 et OC-12.

	Tarif mensuel (Note 3)	Frais de Service (Note 1)
Voie intracirconscription OC-3.....	\$ 1,730.30 A	N/A
Voie intracirconscription OC-12.....	5,324.00 A	N/A
Option Concaténation OC-3	N/A	\$500
Option Concaténation OC-12	N/A	500
Dispositif de multiplexage OC-3 (emplacement de l'abonné) à DS-3	605.00 A	500
Dispositif de multiplexage OC-3 (central) à DS-3	1,815.00 A	500
Dispositif de multiplexage OC-12 (emplacement de l'abonné) à DS-3	1,815.00 A	500
Dispositif de multiplexage OC-12 (central) à DS-3....	4,840.00 A	500
Dispositif de multiplexage OC-12 (emplacement de l'abonné) à OC-3	605.00 A	500
Dispositif de multiplexage OC-12 (central) à OC-3 ...	605.00 A	500
Protection par OC-03 (Note 2).....	181.50 A	500
Protection par OC-12 (Note 2).....	181.50 A	500

Note 1 : Des frais de service de \$250 seront appliqués par demandes pour des applications subséquentes de OC-3 ou DS-3 jusqu'à concurrence de \$500.

Note 2 : Le protection fournit, sur les lieux de l'abonné, des raccordements en double entre l'équipement de la compagnie et l'équipement de l'abonné.

Note 3 : À partir du 19 juillet 2004, les frais de liaison ne s'appliquent plus aux accès OC-3 et OC-12.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions du Nouveau-Brunswick		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
ALBERT	TOUS	0	N/A
ALLARDVILLE	TOUS	0	N/A
ALMA	TOUS	0	N/A
BAIE-STE ANNE	TOUS	0	N/A
BAKER BROOK	TOUS	0	N/A
BALMORAL	TOUS	0	N/A
BATHURST	TOUS	0	1
BELLEDUNE	TOUS	0	1
BLACKS HARBOUR	TOUS	0	N/A
BLACKVILLE	TOUS	0	N/A
BOISETOWN	TOUS	0	N/A
BOUCTOUCHE	TOUS	0	1
BROWNS FLAT	TOUS	0	N/A
CAMPBELLTON	TOUS	0	1
CAMPOBELLO	TOUS	0	N/A
CAP PELÉ	TOUS	0	N/A
CARAQUET	TOUS	0	1
CHIPMAN	TOUS	0	N/A
CLAIR	TOUS	0	N/A
COCAGNE	TOUS	0	N/A
DALHOUSIE	TOUS	0	N/A
DEER ISLAND	TOUS	0	N/A

Suite page 302.11

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions du Nouveau-Brunswick		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
DOAKTOWN	TOUS	0	N/A
DORCHESTER	TOUS	0	N/A
EDMUNDSTON	TOUS	0	1
FLORENCEVILLE	TOUS	0	1
FORDS MILLS	TOUS	0	N/A
FREDERICTON	TOUS	0	1
FREDERICTON JUNCTION	TOUS	0	N/A
GAGETOWN	TOUS	0	N/A
GRAND BAY-WESTFIELD	TOUS	0	1
GRAND FALLS	TOUS	0	1
GRAND MANAN	TOUS	0	N/A
GRANDE-ANSE	TOUS	0	N/A
HAMPTON	TOUS	0	N/A
HARTLAND	TOUS	0	1
HARVEY STATION	TOUS	0	N/A
HILLSBOROUGH	TOUS	0	N/A
HOYT	TOUS	0	N/A
JACQUET RIVER	TOUS	0	N/A
KEDGWICK	TOUS	0	N/A
KESWICK	TOUS	0	N/A
LAMEQUE	TOUS	0	1
MACES BAY	TOUS	0	N/A
MCADAM	TOUS	0	N/A

Suite page 302.12

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions du Nouveau-Brunswick		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
MEDUCTIC	TOUS	0	N/A
MEMRAMCOOK	TOUS	0	N/A
MILLVILLE	TOUS	0	N/A
MINTO	TOUS	0	N/A
MIRAMICHI	TOUS	0	1
MONCTON	TOUS	0	1
NACKAWIC	TOUS	0	N/A
NEGUAC	TOUS	0	N/A
NEW DENMARK	TOUS	0	N/A
NORTON	TOUS	0	N/A
OROMOCTO	TOUS	0	1
PAQUETVILLE	TOUS	0	N/A
PERTH ANDOVER	TOUS	0	1
PETIT-ROCHER	TOUS	0	N/A
PETITCODIAC	TOUS	0	1
PLASTER ROCK	TOUS	0	N/A
PORT ELGIN	TOUS	0	N/A
RICHIBUCTO	TOUS	0	N/A
ROGERSVILLE	TOUS	0	N/A
ROTHESAY	TOUS	0	N/A
SACKVILLE	TOUS	0	N/A
SAINT JOHN	TOUS	0	1
SALISBURY	TOUS	0	N/A

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions du Nouveau-Brunswick		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
SHEDIAC	TOUS	0	1
SHIPPEGAN	TOUS	0	1
SPRINGFIELD	TOUS	0	N/A
ST. ANDREWS	TOUS	0	1
SAINTE-ANNE-DE-MADAWASKA	TOUS	0	N/A
SAINT-ANTOINE	TOUS	0	N/A
SAINT-BASILE	TOUS	0	N/A
ST. GEORGE	TOUS	0	1
SAINT-ISIDORE	TOUS	0	N/A
ST. LEONARD	TOUS	0	N/A
ST. LOUIS-DE-KENT	TOUS	0	N/A
ST. MARTINS	TOUS	0	N/A
SAINT-QUENTIN	TOUS	0	N/A
ST. STEPHEN	TOUS	0	N/A
STANLEY	TOUS	0	N/A
SUMMERVILLE	TOUS	0	N/A
SUSSEX	TOUS	0	1
TRACADIE	TOUS	0	1
WELSFORD	TOUS	0	N/A
WOODSTOCK	TOUS	0	1
YOUNGS COVE ROAD	TOUS	0	N/A

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
ARNOLD'S COVE	TOUS	2	N/A
BADGER	TOUS	2	N/A
BAIE VERTE	TOUS	2	N/A
BAY L'ARGENT	TOUS	2	N/A
BAY ROBERTS	TOUS	2	N/A
BEAUMONT	TOUS	2	N/A
BELL ISLAND	TOUS	2	N/A
BELLEORAM	TOUS	2	N/A
BELLEVUE	TOUS	2	N/A
BENOIT'S COVER	TOUS	2	N/A
BIRCHY BAY	TOUS	2	N/A
BISHOP'S FALLS	TOUS	2	N/A
BLACK DUCK COVE	TOUS	2	N/A
BLACK TICKLE	TOUS	2	N/A
BONAVISTA	TOUS	2	N/A
BOTWOOD	TOUS	2	N/A
BOYD'S COVE	TOUS	2	N/A
BRANCH	TOUS	2	N/A
BRENT'S COVE	TOUS	2	N/A
BRIG BAY	TOUS	2	N/A
BRIGUS	TOUS	2	N/A
BROWN'S ARM	TOUS	2	N/A

C

C

Suite page 302.15

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
BUCHANS	TOUS	2	N/A
BURGIO	TOUS	2	N/A
BURIN	TOUS	2	N/A
BURLINGTON	TOUS	2	N/A
CAMPBELLTON	TOUS	2	N/A
CAPE BROYLE	TOUS	2	N/A
CARBONEAR	TOUS	2	N/A
CARMANVILLE	TOUS	2	N/A
CARTWRIGHT	TOUS	2	N/A
CATALINA	TOUS	2	N/A
CENTREVILLE	TOUS	2	N/A
CHANCE COVE	TOUS	2	N/A
CHANGE ISLAND	TOUS	2	N/A
CHAPEL ARM	TOUS	2	N/A
CHARLOTTETOWN (BONAVISTA BAY)	TOUS	2	N/A
CHARLOTTETOWN (LABRADOR)	TOUS	2	N/A
CHURCHILL FALLS	TOUS	2	N/A
CLARENVILLE	TOUS	0	N/A
CLARKE'S HEAD	TOUS	2	N/A
CODROY	TOUS	2	N/A
COME BY CHANCE	TOUS	2	N/A
COMFORT COVE-NEWSTEAD	TOUS	2	N/A
CONCHE	TOUS	2	N/A
COOK'S HARBOUR	TOUS	2	N/A

Suite page 302.16

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
COOMB'S COVE	TOUS	2	N/A
CORNER BROOK	TOUS	0	N/A
COTTRELL'S COVE	TOUS	2	N/A
COW HEAD	TOUS	2	N/A
DANIEL'S HARBOUR	TOUS	2	N/A
DAVIS INLET	TOUS	2	N/A
DEER LAKE	TOUS	2	N/A
DEGRAS	TOUS	2	N/A
EAST PORT	TOUS	2	N/A
ENGLEE	TOUS	2	N/A
ENGLISH HARBOUR EAST	TOUS	2	N/A
ENGLISH HARBOUR WEST	TOUS	2	N/A
FAIRHAVEN	TOUS	2	N/A
FERMEUSE	TOUS	2	N/A
FLEUR DE LYS	TOUS	2	N/A
FLOWER'S COVE	TOUS	2	N/A
FOGO	TOUS	2	N/A
FORTEAU	TOUS	2	N/A
FRANCOIS	TOUS	2	N/A
FRESHWATER	TOUS	2	N/A
GAMBO	TOUS	2	N/A
GANDER	TOUS	0	N/A
GARDEN COVE	TOUS	2	N/A

C

C

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
GARNISH	TOUS	2	N/A
GAULTOIS	TOUS	2	N/A
GLENWOOD	TOUS	2	N/A
GLOVERTOWN	TOUS	2	N/A
GRAND BANK	TOUS	2	N/A
GRAND BRUIT	TOUS	2	N/A
GRAND FALLS	TOUS	0	N/A
GRANDOIS	TOUS	2	N/A
GREAT HARBOUR DEEP	TOUS	2	N/A
GREEN ISLAND COVE	TOUS	2	N/A
GREENSPOND	TOUS	2	N/A
GREY RIVER	TOUS	2	N/A
GRIQUET	TOUS	2	N/A
HAMPDEN	TOUS	2	N/A
HAPPY VALLEY-GOOSE BAY	TOUS	2	N/A
HARBOUR BRETON	TOUS	2	N/A
HARBOUR MAIN	TOUS	2	N/A
HARE BAY	TOUS	2	N/A
HARRY'S HARBOUR	TOUS	2	N/A
HAWKES BAY	TOUS	2	N/A
HEART'S CONTENT	TOUS	2	N/A
HEART'S DELIGHT	TOUS	2	N/A
HERMITAGE	TOUS	2	N/A

C

C

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
HICKMAN'S HARBOUR	TOUS	2	N/A
HILLGRADE	TOUS	2	N/A
HILLVIEW	TOUS	2	N/A
HOPEDALE	TOUS	2	N/A
HORWOOD	TOUS	2	N/A
ISLAND HARBOUR	TOUS	2	N/A
ISLE AUX MORTS	TOUS	2	N/A
JACKSON'S ARM	TOUS	2	N/A
JAMESTOWN	TOUS	2	N/A
JEFFREY'S	TOUS	2	N/A
JOE BATT'S ARM	TOUS	2	N/A
KING'S COVE	TOUS	2	N/A
KING'S POINT	TOUS	2	N/A
LABRADOR CITY/WABUSH	TOUS	2	N/A
LADLE COVE	TOUS	2	N/A
LAMALINE	TOUS	2	N/A
L'ANSE AU LOUP	TOUS	2	N/A
LAPOILE	TOUS	2	N/A
LARK HARBOUR	TOUS	2	N/A
LASCIE	TOUS	2	N/A
LEADING TICKLES	TOUS	2	N/A
LEWISPORTE	TOUS	2	N/A
LITTLE BAY	TOUS	2	N/A

C

C

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
LITTLE BAY ISLANDS	TOUS	2	N/A
LITTLE HARBOUR	TOUS	2	N/A
LITTLE HEART'S EASE	TOUS	2	N/A
LONG HARBOUR	TOUS	2	N/A
LONG POND	TOUS	2	N/A
LOURDES	TOUS	2	N/A
LOWER ISLAND COVE	TOUS	2	N/A
LUMSDEN	TOUS	2	N/A
MAIN BROOK	TOUS	2	N/A
MAKKOVIK	TOUS	2	N/A
MCCALLUM	TOUS	2	N/A
MARY'S HARBOUR	TOUS	2	N/A
MARYSTOWN	TOUS	0	N/A
MCIVERS	TOUS	2	N/A
MILLERTOWN	TOUS	2	N/A
MILLTOWN	TOUS	2	N/A
MING'S BIGHT	TOUS	2	N/A
MONKSTOWN	TOUS	2	N/A
MONROE	TOUS	2	N/A
MORETON'S HARBOUR	TOUS	2	N/A
MOUNT CAMEL	TOUS	2	N/A
MUSGRAVE HARBOUR	TOUS	2	N/A
MUSGRAVETOWN	TOUS	2	N/A

C

C

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
NAIN	TOUS	2	N/A
NEW CHELSEA	TOUS	2	N/A
NEW HARBOUR	TOUS	2	N/A
NEWMAN'S COVE	TOUS	2	N/A
NIPPER'S HARBOUR	TOUS	2	N/A
NORMAN'S BAY	TOUS	2	N/A
NORRIS ARM	TOUS	2	N/A
NORTHWEST RIVER	TOUS	2	N/A
OLD PERLICAN	TOUS	2	N/A
PACQUET	TOUS	2	N/A
PARADISE RIVER	TOUS	2	N/A
PASADENA	TOUS	2	N/A
PETIT FORTE	TOUS	2	N/A
PINSENT'S ARM	TOUS	2	N/A
PLATE COVE	TOUS	2	N/A
POINT LEAMINGTON	TOUS	2	N/A
POOL'S COVE	TOUS	2	N/A
PORT ALBERT	TOUS	2	N/A
PORT AU PORT	TOUS	2	N/A
PORT AUX BASQUES	TOUS	0	N/A
PORT BLANDFORD	TOUS	2	N/A
PORT HOPE SIMPSON	TOUS	2	N/A
PORT REXTON	TOUS	2	N/A

Suite page 302.21

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
PORT SAUNDERS	TOUS	2	N/A
PORTUGAL COVE	TOUS	2	N/A
POSTVILLE	TOUS	2	N/A
POUCH COVE	TOUS	2	N/A
PRINCETON	TOUS	2	N/A
RALEIGH	TOUS	2	N/A
RAMEA	TOUS	2	N/A
RED BAY	TOUS	2	N/A
REEF'S HARBOUR	TOUS	2	N/A
RENCONTRE EAST	TOUS	2	N/A
RIGOLET	TOUS	2	N/A
RIVER OF PONDS	TOUS	2	N/A
ROBERT'S ARM	TOUS	2	N/A
ROCKY HARBOUR	TOUS	2	N/A
RODDICKTON	TOUS	2	N/A
ROSE BLANCHE	TOUS	2	N/A
RUSHOON	TOUS	2	N/A
SEAL COVE (FORTUNE BAY)	TOUS	2	N/A
SEAL COVE (WHITE BAY)	TOUS	2	N/A
SELDOM	TOUS	2	N/A
SOP'S ARM	TOUS	2	N/A
SOUTH BROOK	TOUS	2	N/A
SPRINGDALE	TOUS	2	N/A

C

C

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
ST. ALBAN'S	TOUS	2	N/A
ST. ANTHONY	TOUS	2	N/A
ST. BRENDAN'S	TOUS	2	N/A
ST. BRIDE'S	TOUS	2	N/A
ST. GEORGE'S	TOUS	2	N/A
ST. JOHN'S	TOUS	0	2
ST. LAWRENCE	TOUS	2	N/A
ST. LEWIS	TOUS	2	N/A
ST. MARY'S	TOUS	2	N/A
STEPHENVILLE	TOUS	0	N/A
STEPHENVILLE CROSSING	TOUS	2	N/A
SUMMERFORD	TOUS	2	N/A
SUMMERSIDE	TOUS	2	N/A
TERRA NOVA	TOUS	2	N/A
TERRENCEVILLE	TOUS	2	N/A
TORBAY	TOUS	2	N/A
TREPASSEY	TOUS	2	N/A
TRITON	TOUS	2	N/A
TROUT RIVER	TOUS	2	N/A
TWILLINGATE	TOUS	2	N/A
UPPER ISLAND COVE	TOUS	2	N/A
WESLEYVILLE	TOUS	2	N/A
WESTERN BAY	TOUS	2	N/A

C

C

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

Circonscriptions de Terre-Neuve-et-Labrador		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
WESTPORT	TOUS	2	N/A
WHITBOURNE	TOUS	2	N/A
WILD COVE	TOUS	2	N/A
WILLIAMS HARBOUR	TOUS	2	N/A
WITLESS BAY	TOUS	2	N/A
WOODY POINT	TOUS	2	N/A

C

C

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de la Nouvelle-Écosse		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
ADVOCATE	TOUS	0	N/A
AMHERST	TOUS	0	1
ANNAPOLIS ROYAL	TOUS	0	N/A
ANTIGONISH	TOUS	0	1
ARGYLE	TOUS	0	N/A
ARICHAT	TOUS	0	1
AYLESFORD	TOUS	0	N/A
BADDECK	TOUS	0	1
BARRINGTON	TOUS	0	1
BASS RIVER	TOUS	0	N/A
BEAR RIVER	TOUS	0	N/A
BERWICK	TOUS	0	N/A
BLANDFORD	TOUS	0	N/A
BOISDALE	TOUS	0	N/A
BOULARDERIE	TOUS	0	N/A
BRIDGETOWN	TOUS	0	1
BRIDGEWATER	TOUS	0	1
BROOKFIELD	TOUS	0	N/A
BROOKLYN	TOUS	0	N/A
CALEDONIA	TOUS	0	N/A
CANNING	TOUS	0	N/A
CANSO	TOUS	0	1
CARLETON	TOUS	0	N/A

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de la Nouvelle-Écosse		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
CHELSEA	TOUS	0	N/A
CHESTER	TOUS	0	1
CHETICAMP	TOUS	0	1
CHEVERIE	TOUS	0	N/A
CHEZZETCOOK	TOUS	0	N/A
CLARK'S HARBOUR	TOUS	0	N/A
CLARKSVILLE	TOUS	0	N/A
COLLINGWOOD	TOUS	0	N/A
COUNTRY HARBOUR	TOUS	0	N/A
DEBERT	TOUS	0	1
DIGBY	TOUS	0	1
DINGWALL	TOUS	0	N/A
EAST BAY	TOUS	0	N/A
ECUM SECUM	TOUS	0	1
ELMSDALE	TOUS	0	1
ESKASONI	TOUS	0	N/A
FREEPORT	TOUS	0	N/A
FRENCH VILLAGE	TOUS	0	N/A
GABARUS	TOUS	0	N/A
GLACE BAY	TOUS	0	1
GOLDBORO	TOUS	0	N/A
GOSHEN	TOUS	0	N/A
GRAND NARROWS	TOUS	0	N/A

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de la Nouvelle-Écosse		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
GREAT VILLAGE	TOUS	0	N/A
GUYSBOROUGH	TOUS	0	1
HALIFAX	TOUS	0	1
HANTSPORT	TOUS	0	N/A
HEATHERTON	TOUS	0	N/A
HOPEWELL	TOUS	0	N/A
HUBBARDS	TOUS	0	N/A
INGONISH	TOUS	0	N/A
INVERNESS	TOUS	0	1
IONA	TOUS	0	N/A
KENNETCOOK	TOUS	0	N/A
KENTVILLE	TOUS	0	1
KENZIEVILLE	TOUS	0	N/A
KETCH HARBOUR	TOUS	0	N/A
KINGSTON	TOUS	0	1
LAHAVE	TOUS	0	N/A
LAKE CHARLOTTE	TOUS	0	N/A
L'ARDOISE	TOUS	0	N/A
LARRY'S RIVER	TOUS	0	N/A
LAWRENCETOWN	TOUS	0	N/A
LISCOMB	TOUS	0	N/A
LIVERPOOL	TOUS	0	1
LOCKEPORT	TOUS	0	N/A

Suite page 302.27

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de la Nouvelle-Écosse		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
LOUISBOURG	TOUS	0	N/A
LOUISDALE	TOUS	0	N/A
LUNENBURG	TOUS	0	1
MABOU	TOUS	0	N/A
MACCAN	TOUS	0	N/A
MAHONE BAY	TOUS	0	N/A
MAITLAND	TOUS	0	N/A
MARGAREE	TOUS	0	N/A
MARGAREE FORKS	TOUS	0	N/A
MARION BRIDGE	TOUS	0	N/A
MELROSE	TOUS	0	N/A
MERIGOMISH	TOUS	0	N/A
METEGHAN	TOUS	0	N/A
MIDDLETON	TOUS	0	N/A
MILL VILLAGE	TOUS	0	N/A
MONASTERY	TOUS	0	N/A
MOUNT UNIACKE	TOUS	0	N/A
MULGRAVE	TOUS	0	N/A
MUSQUODOBOIT	TOUS	0	1
MUSQUODOBOIT HARBOUR	TOUS	0	N/A
NEIL'S HARBOUR	TOUS	0	N/A
NEW GERMANY	TOUS	0	N/A
NEW GLASGOW	TOUS	0	1

Suite page 302.28

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de la Nouvelle-Écosse		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
NEW ROSS	TOUS	0	N/A
NEW WATERFORD	TOUS	0	1
NOEL	TOUS	0	N/A
NORTH SYDNEY	TOUS	0	1
OXFORD	TOUS	0	N/A
PARRSBORO	TOUS	0	1
PICTOU	TOUS	0	1
PORT BICKERTON	TOUS	0	N/A
PORT DUFFERIN	TOUS	0	N/A
PORT GREVILLE	TOUS	0	N/A
PORT HAWKESBURY	TOUS	0	1
PORT HOOD	TOUS	0	N/A
PORT LA TOUR	TOUS	0	N/A
PORT MAITLAND	TOUS	0	N/A
PORT MORIEN	TOUS	0	N/A
PORT MOUTON	TOUS	0	N/A
PROSPECT ROAD	TOUS	0	N/A
PUBNICO	TOUS	0	N/A
PUGWASH	TOUS	0	N/A
QUEENSPORT	TOUS	0	N/A
RIVER HEBERT	TOUS	0	N/A
RIVER JOHN	TOUS	0	N/A
RIVERPORT	TOUS	0	N/A

Suite page 302.29

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de la Nouvelle-Écosse		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
SACKVILLE	TOUS	0	N/A
SALTSPRINGS	TOUS	0	N/A
SANDY COVE	TOUS	0	N/A
SAULNIERVILLE	TOUS	0	1
SHEET HARBOUR	TOUS	0	1
SHELBURNE	TOUS	0	1
SHERBROOKE	TOUS	0	1
SHUBENACADIE	TOUS	0	N/A
SOUTHAMPTON	TOUS	0	N/A
SPRINGFIELD	TOUS	0	N/A
SPRINGHILL	TOUS	0	1
ST. ANN'S BAY	TOUS	0	N/A
ST. MARGARETS	TOUS	0	N/A
ST. PETERS	TOUS	0	N/A
STEWIACKE	TOUS	0	1
SYDNEY	TOUS	0	1
SYDNEY MINES	TOUS	0	N/A
TANGIER	TOUS	0	N/A
TATAMAGOUCHE	TOUS	0	N/A
THORBURN	TOUS	0	N/A
TRURO	TOUS	0	1
TUSKET	TOUS	0	N/A
UPPER MUSQUODOBOIT	TOUS	0	N/A

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de la Nouvelle-Écosse		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
UPPER STEWIAKKE	TOUS	0	N/A
WALLACE	TOUS	0	N/A
WALTON	TOUS	0	N/A
WAVERLEY	TOUS	0	1
WEDGEPORT	TOUS	0	N/A
WENTWORTH	TOUS	0	N/A
WEYMOUTH	TOUS	0	N/A
WHYCOCOMAGH	TOUS	0	N/A
WINDSOR	TOUS	0	1
WOLFVILLE	TOUS	0	1
WOODS HARBOUR	TOUS	0	N/A
YARMOUTH	TOUS	0	1

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de l'Île-du-Prince-Edouard		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
ALBERTON	TOUS	0	N/A
BEDEQUE	TOUS	0	N/A
BORDEN	TOUS	0	N/A
CARDIGAN	TOUS	0	N/A
CHARLOTTETOWN	TOUS	0	1
CHURCHILL	TOUS	0	N/A
COVEHEAD	TOUS	0	N/A
CRAPAUD	TOUS	0	N/A
ELDON	TOUS	0	N/A
GEORGETOWN	TOUS	0	N/A
HUNTER RIVER	TOUS	0	N/A
KENSINGTON	TOUS	0	N/A
MONTAGUE	TOUS	0	N/A
MORELL-ST. PETERS	TOUS	0	N/A
MOUNT STEWART	TOUS	0	N/A
MURRAY RIVER	TOUS	0	N/A
NEW HAVEN	TOUS	0	N/A
NEW LONDON	TOUS	0	N/A
O'LEARY	TOUS	0	N/A
RUSTICOVILLE	TOUS	0	N/A
SOURIS	TOUS	0	N/A
SOUTH LAKE	TOUS	0	N/A
SUMMERSIDE	TOUS	0	1

Suite page 302.32

Publication 2016 08 23

TN 940

Entrée en vigueur 2016 08 23

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Aliant

C

Circonscriptions de l'Île-du-Prince-Edouard		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3
TIGNISH	TOUS	0	1
TYNE VALLEY	TOUS	0	N/A
VERNON RIVER	TOUS	0	N/A
WELLINGTON	TOUS	0	N/A

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
ACTON	TOUS	3	N/A
ADOLPHUSTOWN	TOUS	3	N/A
AILSA CRAIG	TOUS	3	N/A
AJAX PICKERING	TOUS	3	3
ALBAN	TOUS	3	N/A
ALEXANDRIA	TOUS	3	N/A
ALFRED	TOUS	3	N/A
ALGOMA MILLS	TOUS	3	N/A
ALGONQUIN PARK	TOUS	3	N/A
ALLISTON	TOUS	3	N/A
ALMONTE	TOUS	3	N/A
ALVINSTON	TOUS	3	N/A
AMHERSTBURG	TOUS	3	N/A
ANCASTER	TOUS	3	N/A
APSLEY	TOUS	3	N/A
ARDEN	TOUS	3	N/A
ARNPRIOR	TOUS	3	N/A
ARTHUR	TOUS	3	N/A
ATHENS	TOUS	3	N/A
ATIKOKAN	TOUS	3	N/A
ATWOOD	TOUS	3	N/A
AUBURN	TOUS	3	N/A
AURORA	TOUS	3	3

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
AVONMORE	TOUS	3	N/A
AYR	TOUS	3	N/A
AZILDA	TOUS	3	N/A
BADEN	TOUS	3	N/A
BAILIEBORO	TOUS	3	N/A
BALA	TOUS	3	N/A
BALMERTOWN	TOUS	3	N/A
BANCROFT	TOUS	3	N/A
BARRIE	TOUS	1	3
BARRYS BAY	TOUS	3	N/A
BARWICK	TOUS	3	N/A
BATH	TOUS	3	3
BAYSVILLE	TOUS	3	N/A
BEACHVILLE	TOUS	3	N/A
BEAMSVILLE	TOUS	3	N/A
BEARDMORE	TOUS	3	N/A
BEAVERTON	TOUS	3	N/A
BEETON	TOUS	3	N/A
BELLE RIVER	TOUS	3	N/A
BELLEVILLE	TOUS	1	3
BELMONT	TOUS	3	N/A
BETHANY	TOUS	3	N/A
BETHESDA	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
BIG TROUT LAKE	TOUS	3	N/A
BINBROOK	TOUS	3	N/A
BLACKSTOCK	TOUS	3	N/A
BLenheim	TOUS	3	N/A
BLEZARD VALLEY	TOUS	3	N/A
BLIND RIVER	TOUS	3	N/A
BLOOMFIELD	TOUS	3	N/A
BLUEWATER	TOUS	3	N/A
BLYTH	TOUS	3	N/A
BOBCAYGEON	TOUS	3	N/A
BOLTON	TOUS	3	N/A
BONFIELD	TOUS	3	N/A
BORDEN-ANGUS	TOUS	3	3
BOTHWELL	TOUS	3	N/A
BOURGET	TOUS	3	N/A
BOWMANVILLE	TOUS	3	3
BRACEBRIDGE	TOUS	3	3
BRADFORD	TOUS	3	N/A
BRAMPTON	TOUS	0	3
BRANTFORD	TOUS	1	3
BRECHIN	TOUS	3	N/A
BRESLAU	TOUS	3	N/A
BRIDGENORTH	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
BRIGDEN	TOUS	3	N/A
BRIGHTON	TOUS	3	N/A
BRIGHT'S GROVE	TOUS	3	N/A
BRITT	TOUS	3	N/A
BROCKVILLE	TOUS	2	3
BROOKLIN	TOUS	3	N/A
BROWNSVILLE	TOUS	3	N/A
BRUCE MINES	TOUS	3	N/A
BRUSSELS	TOUS	3	N/A
BURFORD	TOUS	3	N/A
BURK'S FALLS	TOUS	3	N/A
BURLINGTON	TOUS	0	3
CALABOGIE	TOUS	3	N/A
CALEDON	TOUS	3	N/A
CALEDON EAST	TOUS	3	N/A
CALEDONIA	TOUS	3	N/A
CALLANDER	TOUS	3	N/A
CAMPBELLFORD	TOUS	3	N/A
CAMPBELLVILLE	TOUS	3	N/A
CANNINGTON	TOUS	3	N/A
CAPREOL	TOUS	3	N/A
CARDIFF	TOUS	3	N/A
CARDINAL	TOUS	3	N/A

N

Suite page 302.37

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
CARLETON PLACE	TOUS	3	N/A
CARNARVON	TOUS	3	N/A
CARP	TOUS	3	N/A
CARTIER	TOUS	3	N/A
CASSELMAN	TOUS	3	N/A
CASTLEMORE	TOUS	0	3
CAYUGA	TOUS	3	N/A
CENTRALIA	TOUS	3	N/A
CHALK RIVER	TOUS	3	3
CHAPLEAU	TOUS	3	N/A
CHATHAM	TOUS	2	3
CHATSWORTH	TOUS	3	N/A
CHELMSFORD	TOUS	3	N/A
CHESLEY	TOUS	3	N/A
CHESTERVILLE	TOUS	3	N/A
CHRISTIAN ISLAND	TOUS	3	N/A
CLAREMONT	TOUS	3	N/A
CLARENCE CREEK	TOUS	3	N/A
CLARKSON	TOUS	1	3
CLEARWATER BAY	TOUS	2	N/A
CLINTON	TOUS	3	N/A
CLOUD BAY	TOUS	3	N/A
COBDEN	TOUS	3	N/A
COBOCONK	TOUS	3	N/A

Suite page 302.38

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
COBOURG	TOUS	2	3
COCHENOUR	TOUS	3	N/A
COE HILL	TOUS	3	N/A
COLBORNE	TOUS	3	N/A
COLD SPRINGS	TOUS	3	N/A
COLLINGWOOD	TOUS	3	N/A
COMBER	TOUS	3	N/A
CONISTON	TOUS	3	N/A
CONSTANCE BAY	TOUS	3	N/A
COOKSTOWN	TOUS	3	N/A
COOKSVILLE	TOUS	0	1
CORNWALL	TOUS	2	3
CORUNNA	TOUS	3	N/A
COURTRIGHT	TOUS	3	N/A
CREDITON	TOUS	3	N/A
CREEMORE	TOUS	3	N/A
CRYSLER	TOUS	3	N/A
CUMBERLAND	TOUS	3	N/A
DEEP RIVER	TOUS	3	N/A
DEER LAKE	TOUS	3	N/A
DELHI	TOUS	3	N/A
DELTA	TOUS	3	N/A
DENBIGH	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
DESBARATS	TOUS	3	N/A
DESERONTO	TOUS	3	N/A
DEUX RIVIÈRES	TOUS	3	N/A
DOKIS	TOUS	2	N/A
DORCHESTER	TOUS	3	N/A
DORION	TOUS	3	N/A
DORSET	TOUS	3	N/A
DOUGLAS	TOUS	3	N/A
DRAYTON	TOUS	3	N/A
DRESDEN	TOUS	3	N/A
DRUMBO	TOUS	3	N/A
DUBLIN	TOUS	3	N/A
DUBREUILVILLE	TOUS	3	N/A
DUNDALK	TOUS	3	N/A
DUNDAS	TOUS	3	3
DUNNVILLE	TOUS	3	N/A
DURHAM	TOUS	3	N/A
DUTTON	TOUS	3	N/A
DWIGHT	TOUS	3	N/A
EAR FALLS	TOUS	3	N/A
EASTWOOD	TOUS	3	N/A
EGANVILLE	TOUS	3	N/A
ELGIN	TOUS	3	N/A

Suite page 302.40

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
ELLIOT LAKE	TOUS	3	N/A
ELMIRA	TOUS	3	N/A
ELMVALE	TOUS	3	N/A
ELORA	TOUS	3	N/A
EMBRO	TOUS	3	N/A
EMBRUN	TOUS	3	N/A
EMERYVILLE	TOUS	3	N/A
EMO	TOUS	3	N/A
EMSDALE	TOUS	3	N/A
ENTERPRISE	TOUS	3	N/A
ERIN	TOUS	3	N/A
ESSEX	TOUS	3	N/A
ESTAIRE	TOUS	3	N/A
EXETER	TOUS	3	N/A
FERGUS	TOUS	3	N/A
FINCH	TOUS	3	N/A
FINGAL	TOUS	3	N/A
FLANDERS	TOUS	3	N/A
FLESHERTON	TOUS	3	N/A
FOLEYET (ON TELCOM - TOLL)	TOUS	3	N/A
FORT ERIE	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
FORT FRANCES	TOUS	3	N/A
FOYMOUNT	TOUS	3	N/A
FRANKFORD	TOUS	3	N/A
FREELTON	TOUS	3	N/A
GALT	TOUS	2	3
GANANOQUE	TOUS	3	N/A
GARDEN HILL	TOUS	3	N/A
GARSON	TOUS	3	N/A
GEORGETOWN	TOUS	3	3
GERALDTON	TOUS	3	N/A
GILMOUR	TOUS	3	N/A
GLEN ROBERTSON	TOUS	3	N/A
GLENCOE	TOUS	3	N/A
GLOUCESTER	TOUS	3	3
GODERICH	TOUS	3	N/A
GOGAMA	TOUS	3	N/A
GORE BAY	TOUS	3	N/A
GORMLEY	TOUS	3	N/A
GOULAIS	TOUS	3	N/A
GRAFTON	TOUS	3	N/A
GRAND VALLEY	TOUS	3	N/A
GRAVENHURST	TOUS	3	N/A
GRIMSBY	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
GUELPH	TOUS	1	3
HAGERSVILLE	TOUS	3	N/A
HALIBURTON	TOUS	3	N/A
HAMILTON	TOUS	0	1
HAMPTON	TOUS	3	N/A
HANMER	TOUS	3	N/A
HANOVER	TOUS	3	N/A
HARRIETSVILLE	TOUS	3	N/A
HARRISTON	TOUS	3	N/A
HARROW	TOUS	3	N/A
HARROWSMITH	TOUS	3	N/A
HASTINGS	TOUS	3	N/A
HAVELOCK	TOUS	3	N/A
HAWKESBURY	TOUS	3	N/A
HEMLO	TOUS	3	N/A
HENSALL	TOUS	3	N/A
HEPWORTH	TOUS	3	N/A
HESPELER	TOUS	3	N/A
HICKSON	TOUS	3	N/A
HIGHGATE	TOUS	3	N/A
HILLSBURGH	TOUS	3	N/A
HONEY HARBOUR	TOUS	3	N/A
HORNEPAYNE	TOUS	3	N/A
HUNTSVILLE	TOUS	3	N/A

Suite page 302.43

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
IGNACE	TOUS	3	N/A
ILDERTON	TOUS	3	N/A
INGERSOLL	TOUS	3	N/A
INGLESIDE	TOUS	3	N/A
INNERKIP	TOUS	3	N/A
INVERARY	TOUS	3	N/A
IRON BRIDGE	TOUS	3	N/A
IROQUOIS	TOUS	3	N/A
JAFFRAY-MELICK	TOUS	3	N/A
JARVIS	TOUS	3	N/A
JELLCOE	TOUS	3	N/A
JOCKVALE	TOUS	3	N/A
KAMINISTQUIA	TOUS	3	N/A
KANATA STITTSVILLE	TOUS	0	3
KEMPTVILLE	TOUS	3	N/A
KERWOOD	TOUS	3	N/A
KESWICK	TOUS	3	N/A
KILLALOE	TOUS	3	N/A
KING CITY	TOUS	3	N/A
KINGSTON	TOUS	2	3
KINGSVILLE	TOUS	3	N/A
KINMOUNT	TOUS	3	N/A
KIRKFIELD	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
KITCHENER WATERLOO	TOUS	0	1
KLEINBURG	TOUS	3	N/A
LAC LA CROIX	TOUS	3	N/A
LAFONTAINE	TOUS	3	N/A
LAKEFIELD	TOUS	3	N/A
LAMBETH	TOUS	3	N/A
LANARK	TOUS	3	N/A
LANCASTER	TOUS	3	N/A
LANGTON	TOUS	3	N/A
LA SALLE	TOUS	2	1
LEAMINGTON	TOUS	3	3
LEVACK	TOUS	3	N/A
LINDSAY	TOUS	3	3
LINWOOD	TOUS	3	N/A
LISTOWEL	TOUS	3	N/A
LITTLE BRITAIN	TOUS	3	N/A
LITTLE CURRENT	TOUS	3	N/A
LIVELY	TOUS	3	N/A
LONDON	TOUS	0	1
LOGLAC	TOUS	3	N/A
LONG SAULT	TOUS	3	N/A
L'ORIGNAL	TOUS	3	N/A
LUCAN	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
LYNDEN	TOUS	3	N/A
MABERLY	TOUS	3	N/A
MACTIER	TOUS	3	N/A
MADOC	TOUS	3	N/A
MAGNETAWAN	TOUS	3	N/A
MAIDSTONE	TOUS	3	N/A
MAITLAND	TOUS	3	N/A
MALLORYTOWN	TOUS	3	N/A
MALTON	TOUS	0	1
MANITOUWADGE	TOUS	3	N/A
MANOTICK	TOUS	3	N/A
MAPLE	TOUS	3	N/A
MARATHON	TOUS	3	N/A
MARKDALE	TOUS	3	N/A
MARKHAM	TOUS	2	3
MARKSTAY	TOUS	3	N/A
MARMORA	TOUS	3	N/A
MARTINTOWN	TOUS	3	N/A
MASSEY	TOUS	3	N/A
MATTAWA	TOUS	3	N/A
MAXVILLE	TOUS	3	N/A
MAYNOOTH	TOUS	3	N/A
MCDONALDS CORNERS	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

N
|
N

N

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

N
|
N

N

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
OWEN SOUND	TOUS	3	N/A
OXDRIFT	TOUS	3	N/A
PAKENHAM	TOUS	3	N/A
PALGRAVE	TOUS	3	N/A
PALMER RAPIDS	TOUS	3	N/A
PALMERSTON	TOUS	3	N/A
PARIS	TOUS	3	N/A
PARKHILL	TOUS	3	N/A
PARRY SOUND	TOUS	3	N/A
PASS LAKE	TOUS	3	N/A
PEFFERLAW	TOUS	3	N/A
PELEE ISLAND	TOUS	3	N/A
PELHAM	TOUS	3	N/A
PEMBROKE	TOUS	3	3
PENETANGUISHENE	TOUS	3	N/A
PERTH	TOUS	3	N/A
PETAWAWA	TOUS	3	N/A
PETERBOROUGH	TOUS	2	3
PETROLIA	TOUS	3	N/A
PICKLE LAKE	TOUS	3	N/A
PICTON	TOUS	3	N/A
PIKANGIKUM	TOUS	3	N/A
PLANTAGENET	TOUS	3	N/A
PLATTSVILLE	TOUS	3	N/A

Suite page 302.50

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
PLEASANT PARK	TOUS	3	N/A
PLEVNA	TOUS	3	N/A
POINTE AU BARIL	TOUS	3	N/A
POPLAR HILL (KENORA DIST)	TOUS	3	N/A
PORT CARLING	TOUS	3	N/A
PORT COLBORNE	TOUS	3	N/A
PORT CREDIT	TOUS	3	3
PORT DOVER	TOUS	3	N/A
PORT HOPE	TOUS	3	N/A
PORT LAMBTON	TOUS	3	N/A
PORT LORING	TOUS	3	N/A
PORTLAND	TOUS	3	N/A
PORT MC NICOLL	TOUS	3	N/A
PORT PERRY	TOUS	3	N/A
PORT ROBINSON	TOUS	3	3
PORT ROWAN	TOUS	3	N/A
PORT STANLEY	TOUS	3	N/A
PORT SYDNEY	TOUS	3	N/A
POWASSAN	TOUS	3	N/A
PRESCOTT	TOUS	3	N/A
PRESTON	TOUS	3	3
PRINCETON	TOUS	3	N/A
QUEENSVILLE	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
RAINY RIVER	TOUS	3	N/A
RAITH	TOUS	3	N/A
RED LAKE	TOUS	3	N/A
RED ROCK	TOUS	3	N/A
REDBRIDGE	TOUS	3	N/A
RENFREW	TOUS	3	N/A
RESTOULE	TOUS	3	N/A
RICHMOND	TOUS	3	N/A
RICHMOND HILL	TOUS	0	3
RIDGETOWN	TOUS	3	N/A
RIDGEWAY	TOUS	3	N/A
ROCKLAND	TOUS	3	N/A
ROCKWOOD	TOUS	3	N/A
RODNEY	TOUS	3	N/A
ROLPHTON	TOUS	3	N/A
ROSENEATH	TOUS	3	N/A
ROSSEAU	TOUS	3	N/A
RUSSELL	TOUS	3	N/A
SANDY LAKE	TOUS	3	N/A
SAPAWE	TOUS	3	N/A
SARNIA	TOUS	2	3
SAULT STE. MARIE	TOUS	3	3
SCHOMBERG	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
SCHREIBER	TOUS	3	N/A
SCOTLAND	TOUS	3	N/A
SEAFORTH	TOUS	3	N/A
SEBRIGHT	TOUS	3	N/A
SEELEYS BAY	TOUS	3	N/A
SELBY	TOUS	3	N/A
SELKIRK	TOUS	3	N/A
SEVERN BRIDGE	TOUS	3	N/A
SHEDDEN	TOUS	3	N/A
SHELBURNE	TOUS	3	N/A
SILVERWATER	TOUS	3	N/A
SIMCOE	TOUS	3	N/A
SIOUX LOOKOUT	TOUS	3	N/A
SIOUX NARROWS	TOUS	3	N/A
SMITHS FALLS	TOUS	3	3
SNELGROVE	TOUS	3	N/A
SOMBRA	TOUS	3	N/A
SOUTHAMPTON	TOUS	3	N/A
SOUTH MOUNTAIN	TOUS	3	N/A
SOUTH PICKERING	TOUS	3	3
SOUTH RIVER	TOUS	3	N/A
SPANISH	TOUS	3	N/A
SPARTA	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
SUDBURY	TOUS	1	3
SUMMER BEAVER	TOUS	3	N/A
SUNDERLAND	TOUS	3	N/A
SUNDRIDGE	TOUS	3	N/A
SUTTON	TOUS	3	N/A
SYDENHAM	TOUS	3	N/A
TAMWORTH	TOUS	3	N/A
TARA	TOUS	3	N/A
TAVISTOCK	TOUS	3	N/A
TECUMSEH	TOUS	3	N/A
TERRACE BAY	TOUS	3	N/A
THAMESFORD	TOUS	3	N/A
THAMESVILLE	TOUS	3	N/A
THESSALON	TOUS	3	N/A
THORNBURY	TOUS	3	N/A
THORNDALE	TOUS	3	N/A
THORNHILL	TOUS	0	1
THURLOW	TOUS	3	N/A
TILBURY	TOUS	3	N/A
TILLSONBURG	TOUS	3	N/A
TOLEDO	TOUS	3	N/A
TORONTO	ACTON	0	1
TORONTO	ADELAIDE	0	0
TORONTO	ALNESS	0	1
TORONTO	ASQUITH	0	0
TORONTO	BELLEVUE	0	1

Suite page 302.55

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
TORONTO	BURNHAMTHORPE	0	1
TORONTO	DON MILLS	0	1
TORONTO	DONLANDS	0	1
TORONTO	DUFFERIN	0	1
TORONTO	EAGLE	0	1
TORONTO	EGLINTON	0	1
TORONTO	ERNEST	0	1
TORONTO	FINCH	0	1
TORONTO	ISLINGTON	0	1
TORONTO	LAWRENCE	0	1
TORONTO	MAIN	0	1
TORONTO	ORCHARD	0	1
TORONTO	REXDALE (MALT)	0	1
TORONTO	RIDELLE	0	1
TORONTO	ROGERS	0	1
TORONTO	RUNNYMEDE	0	1
TORONTO	SCARBOROUGH TOWN		
	CENTRE	0	2
TORONTO	SEVENTH	0	1
TORONTO	SHEPPARD	0	1
TORONTO	SIMCOE	0	0
TORONTO	SIMPSON	0	1
TORONTO	ST. CLAIR	0	1

Suite page 302.56

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
TORONTO	VICTORIA PARK	0	1
TOTTENHAM	TOUS	3	N/A
TRENTON	TOUS	3	N/A
TROUT CREEK	TOUS	3	N/A
TWEED	TOUS	3	N/A
UNIONVILLE	TOUS	1	1
UPSALA	TOUS	3	N/A
UXBRIDGE	TOUS	3	N/A
VANKLEEK HILL	TOUS	3	N/A
VERMILION BAY	TOUS	3	N/A
VERNER	TOUS	3	N/A
VERONA	TOUS	3	N/A
VICTORIA	TOUS	3	N/A
VINELAND	TOUS	3	N/A
WABIGOON	TOUS	3	N/A
WAINFLEET	TOUS	3	N/A
WALKERTON	TOUS	3	N/A
WALLACEBURG	TOUS	3	N/A
WARDSVILLE	TOUS	3	N/A
WARREN	TOUS	3	N/A
WASAGA BEACH	TOUS	3	N/A
WATERDOWN	TOUS	3	N/A
WATERFORD	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
WATFORD	TOUS	3	N/A
WAUBAUSHENE	TOUS	3	N/A
WAWA	TOUS	3	N/A
WELCOME	TOUS	3	N/A
WELLAND	TOUS	2	1
WELLANDPORT	TOUS	3	N/A
WELLESLEY	TOUS	3	N/A
WELLINGTON	TOUS	3	N/A
WEST GUILFORD	TOUS	3	N/A
WEST LINCOLN	TOUS	3	N/A
WEST LORNE	TOUS	3	N/A
WHEATLEY	TOUS	3	N/A
WHITBY	TOUS	3	3
WHITE RIVER	TOUS	3	N/A
WHITEFISH	TOUS	3	N/A
WHITNEY	TOUS	3	N/A
WIARTON	TOUS	3	N/A
WILBERFORCE	TOUS	3	N/A
WINCHESTER	TOUS	3	N/A
WINDSOR	TOUS	1	1
WINGHAM	TOUS	3	N/A
WINONA	TOUS	3	N/A
WOLFE ISLAND	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions de l'Ontario		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
WOODBIDGE	TOUS	3	2
WOODSTOCK	TOUS	3	3
WOODVILLE	TOUS	3	N/A
WYOMING	TOUS	3	N/A
YARKER	TOUS	3	N/A

C

Suite page 302.59

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
DESCHAILLONS	TOUS	3	N/A
DOLBEAU	TOUS	3	N/A
DRUMMONDVILLE	TOUS	0	3
DUNHAM	TOUS	3	N/A
EAST ANGUS	TOUS	3	N/A
EAST BROUGHTON	TOUS	3	N/A
EAST HEREFORD	TOUS	3	N/A
EASTMAN	TOUS	3	N/A
ESCOUMINS	TOUS	3	N/A
FARNHAM	TOUS	3	N/A
FORT-COULONGE	TOUS	3	N/A
FORTIERVILLE	TOUS	3	N/A
FRELIGHSBURG	TOUS	3	N/A
GARTHBY	TOUS	3	N/A
GATINEAU	TOUS	0	3
GIRARDVILLE	TOUS	3	N/A
GRACEFIELD	TOUS	3	N/A
GRANBY	TOUS	0	3
GRAND'MÈRE	TOUS	3	N/A
GRAND-REMOUS	TOUS	3	N/A
GRENVILLE	TOUS	3	N/A
HÉBERTVILLE	TOUS	3	N/A
HÉBERTVILLE-STATION	TOUS	3	N/A

N

Suite page 302.62

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
HENRYVILLE	TOUS	3	N/A
HOWICK	TOUS	3	N/A
HUDSON	TOUS	3	N/A
HUNTINGDON	TOUS	3	N/A
ÎLE-PERROT	TOUS	3	3
ÎLE-AUX-COUDRES	TOUS	3	N/A
INVERNESS	TOUS	3	N/A
JOLIETTE	TOUS	0	3
JONQUIÈRE	TOUS	3	N/A
KAZABAZUA	TOUS	3	N/A
KNOWLTON	TOUS	3	N/A
L'ANNONCIATION	TOUS	3	N/A
LA BAIE (CHICOUTIMI CO)	TOUS	2	N/A
LA DORÉ	TOUS	3	N/A
LA MALBAIE	TOUS	3	N/A
LA MINERVE	TOUS	3	N/A

N

Suite page 302.63

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
LOUISEVILLE	TOUS	3	N/A
LOW	TOUS	3	N/A
LUSKVILLE	TOUS	3	N/A
LYSTER	TOUS	3	N/A
MAGOG	TOUS	3	N/A
MANIWAKI	TOUS	3	N/A
MANSONVILLE	TOUS	3	N/A
MARIEVILLE	TOUS	3	N/A
MASCOUCHE	TOUS	3	N/A
MASKINONGÉ	TOUS	3	N/A
METABETCHOUAN	TOUS	3	N/A
MIRABEL-AÉROPORT	TOUS	2	N/A
MIRABEL-ST-AUGUSTIN	TOUS	3	N/A
MIRABEL-STE-SCHOLASTIQUE	TOUS	3	N/A
MONTEBELLO	TOUS	3	N/A
MONTRÉAL	ANJOU	0	3
MONTRÉAL	ATWATER	0	0
MONTRÉAL	BELMONT	0	0
MONTRÉAL	CÔTE-DES-NEIGES	0	1
MONTRÉAL	DUDEMAINE	0	1
MONTRÉAL	LA-SALLE	0	3
MONTRÉAL	MONKLAND	0	1
MONTRÉAL	MONTRÉAL NORD	0	3

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
MONTREAL	ONTARIO	0	0
MONTREAL	PAPINEAU	0	1
MONTREAL	POINTE-AUX-TREMBLES 8	0	3
MONTREAL	POINTE-AUX-TREMBLES 51	0	3
MONTREAL	RIVIERE-DES-PRAIRIES	0	3
MONTREAL	SAUVÉ	0	1
MONTREAL	SHERBROOKE	0	1
MONTREAL	ST-DOMINIQUE	0	1
MONTREAL	ST-LAURENT	0	1
MONTREAL	ST-MICHEL	0	3
MONTREAL	VERDUN	0	3
MORIN HEIGHTS	TOUS	3	N/A
NAPIERVILLE	TOUS	3	N/A
NOMININGUE	TOUS	3	N/A
NORMANDIN	TOUS	3	N/A
NOTRE-DAME-DE-LOURDES	TOUS	3	N/A
NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES	TOUS	3	N/A
NOTRE-DAME-DU-LAC	TOUS	3	N/A
OKA	TOUS	3	N/A
ORMSTOWN	TOUS	3	N/A
PAPINEAUVILLE	TOUS	3	N/A
PARC-DES-LAURENTIDES	TOUS	3	N/A

N
|
N
N

Suite page 302.66

Publication 2002 10 02

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
ROXBORO	TOUS	0	3
SACRÉ COEUR	TOUS	3	N/A
SAULT-AU-MOUTON	TOUS	3	N/A
SAWYERVILLE	TOUS	3	N/A
SCOTSTOWN	TOUS	3	N/A
SHAWBRIDGE	TOUS	3	N/A
SHAWINIGAN	TOUS	3	3
SHERBROOKE	TOUS	0	3
SOREL	TOUS	3	3
SOUTH DURHAM	TOUS	3	N/A
SQUATEC	TOUS	3	N/A
ST-ADOLPHE-D'HOWARD	TOUS	3	N/A
ST-ADOLPHE-DE-DUDSWELL	TOUS	3	N/A
ST-ALEXANDRE	TOUS	3	N/A
ST-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ	TOUS	3	N/A
ST-AMBROISE-DE-CHICOUTIMI	TOUS	3	N/A
ST-ANDRÉ	TOUS	3	N/A
ST-ANDRÉ EST	TOUS	3	N/A
ST-BARTHÉLÉMY	TOUS	3	N/A
ST-BONIFACE-DE-SHAWINIGAN	TOUS	3	N/A
ST-BRUNO	TOUS	3	N/A
ST-CALIXTE-DE-KILKENNY	TOUS	3	N/A
ST-CÉSAIRE	TOUS	3	N/A

Suite page 302.68

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
ST-CHRYSTOSTOME	TOUS	3	N/A
ST-CLET	TOUS	3	N/A
ST-CONSTANT	TOUS	3	3
ST-DAMASE	TOUS	3	N/A
ST-DENIS	TOUS	3	N/A
ST-DONAT-DE-MONTCALM	TOUS	3	N/A
ST-ÉLEUTHÈRE	TOUS	3	N/A
ST-EUSTACHE	TOUS	3	3
ST-FAUSTIN	TOUS	3	N/A
ST-FÉLICIEN	TOUS	3	N/A
ST-FÉLIX-DE-KINGSEY	TOUS	3	N/A
ST-FÉLIX-DE-VALOIS	TOUS	3	N/A
ST-FERDINAND-D'HALIFAX	TOUS	3	N/A
ST-FÉRÉOL	TOUS	3	N/A
ST. FIDÈLE	TOUS	3	N/A
ST-FULGENCE	TOUS	3	N/A
ST-GABRIEL-DE-BRANDON	TOUS	3	N/A
ST-GÉDÉON	TOUS	3	N/A
ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM	TOUS	3	N/A
ST-GUILLAUME	TOUS	3	N/A
ST-HILARION	TOUS	3	N/A
ST-HIPPOLYTE	TOUS	3	N/A

Suite page 302.69

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
ST-HONORÉ (CHICOUTIMI)	TOUS	3	N/A
ST-HONORÉ (TEMISCOUATA)	TOUS	3	N/A
ST-HYACINTHE	TOUS	1	3
ST-IRENÉE	TOUS	3	N/A
ST-JACQUES	TOUS	3	3
ST-JEAN	TOUS	3	3
ST-JEAN-DE-MATHA	TOUS	3	N/A
ST-JEAN-ÎLE-D'ORLÉANS	TOUS	3	N/A
ST-JÉRÔME	TOUS	3	3
ST-JOVITE	TOUS	3	N/A
ST-LAMBERT	TOUS	0	3
ST-LIN	TOUS	3	N/A
ST-MALO	TOUS	3	N/A
ST-MARC	TOUS	3	N/A
ST-MICHEL-DES-SAINTS	TOUS	3	N/A
ST-NICOLAS	TOUS	3	N/A
ST-PACOME	TOUS	3	N/A
ST-PASCAL	TOUS	3	N/A
ST-PAUL-D'ABBOTSFORD	TOUS	3	N/A
ST-PHILIPPE-DE-NÉRI	TOUS	3	N/A
ST-PIE	TOUS	3	N/A
ST-PIERRE-LES-BECQUETS	TOUS	3	N/A

Suite page 302.70

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

TARIF DES SERVICES NATIONAUX

www.bell.ca/tarifs

SERVICES DE RÉSEAU NUMÉRIQUE

Article 301

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

Tarifs et frais 301.3

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
ST-POLYCARPE	TOUS	3	N/A
ST-RÉGIS	TOUS	3	N/A
ST-RÉMI	TOUS	3	N/A
ST-SAUVEUR	TOUS	3	N/A
ST-SIMÉON	TOUS	3	N/A
ST-URBAIN	TOUS	3	N/A
ST-VINCENT-DE-PAUL	TOUS	0	N/A
ST-ZÉNON	TOUS	3	N/A
ST-ZÉPHIRIN	TOUS	3	N/A
STE ADÈLE	TOUS	3	N/A
STE-AGATHE	TOUS	3	N/A
STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ	TOUS	3	N/A
STE-ANNE-DES-PLAINES	TOUS	3	N/A
STE-BRIGITTE-DE-LAVAL	TOUS	3	N/A
STE-CATHERINE	TOUS	3	N/A
STE-GENEVIÈVE	TOUS	0	N/A
STE-JULIE-DE-VERCHÈRES	TOUS	3	N/A
STE-JULIENNE	TOUS	3	N/A
STE-MADELEINE	TOUS	3	N/A
STE-MARGUERITE	TOUS	3	N/A
STE-MARTINE	TOUS	3	N/A
STE-MONIQUE-DE-NICOLET	TOUS	3	N/A
STE-PÉTRONILLE	TOUS	3	N/A
STE-ROSE	TOUS	0	3
STE-ROSE-DU-NORD	TOUS	3	N/A
STE-SOPHIE-DE-LÉVRARD	TOUS	3	N/A
STE-THÉRÈSE	TOUS	2	3
STONEHAM	TOUS	3	N/A

Suite page 302.71

Publication 2004 01 14

Entrée en vigueur 2004 02 20

Cf. Ordonnance CRTC 2004-56 du 20 février 2004.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
STRATFORD	TOUS	3	N/A
SUTTON	TOUS	3	N/A
TADOUSSAC	TOUS	3	N/A
TEMISCAMING	TOUS	3	N/A
TERREBONNE	TOUS	3	N/A
THETFORD MINES	TOUS	3	3
THURSO	TOUS	3	N/A
TRING JUNCTION	TOUS	3	N/A
TROIS-PISTOLES	TOUS	3	N/A
TROIS-RIVIÈRES	TOUS	0	3
VAL DAVID	TOUS	3	N/A
VALCARTIER	TOUS	3	N/A
VALLEYFIELD	TOUS	3	3
VARENNES	TOUS	3	3
VAUDREUIL	TOUS	3	N/A
VERCHÈRES	TOUS	3	N/A
VICTORIAVILLE	TOUS	2	3
VILLE DÉGELIS	TOUS	3	N/A
WAKEFIELD	TOUS	3	N/A
WATERLOO	TOUS	3	N/A
WATERVILLE	TOUS	3	N/A

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.

ACCÈS AU RÉSEAU NUMÉRIQUE

L'abonné doit payer les tarifs et frais suivants pour l'accès au réseau numérique : - suite

(f) Circonscription de desserte par Bande Tarifaire pour les accès DS-1 et DS-3

Bell Canada

Circonscriptions du Québec		Bande Tarifaire	
Nom de Circonscription	Centre de Commutation	DS-1	DS-3, OC-3, OC-12
WEEDON	TOUS	3	N/A
WICKHAM	TOUS	3	N/A
WINDSOR	TOUS	3	N/A
YAMACHICHE	TOUS	3	N/A
YAMASKA	TOUS	3	N/A

$$\frac{N}{N} = \frac{N}{N}$$

Publication 2002 09 13

Entrée en vigueur 2003 12 05

Cf. Ordonnance CRTC 2003-494 du 05 décembre 2003.